

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Séance du 12 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

Procurations de : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

Absents et excusés : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2023-094
Programme d'investissement mené par le Département de Vaucluse en matière de communications
électroniques très haut débit - Avenant n°3**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1425-1 ;

Vu la délibération n°2015-062 du 17 décembre 2015 approuvant la convention de partenariat avec le Département de Vaucluse concernant le Très Haut Débit ;

Vu la délibération n°2017-065 du 28 septembre 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat précédée ;

Vu la délibération n°2019-089 du 3 octobre 2019 approuvant l'avenant n°2 à la convention de partenariat précédée ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu la convention et ses avenants n°1 et n° 2 ;

Vu le présent avenant ;

Le 7 avril 2016, COTELUB a signé une convention avec le département concernant le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, par la suite un avenant n°1 a été signé le 29 novembre 2017 ;

Le département a obtenu une aide européenne FEDER qui lui a été notifiée le 19 mars 2019.

Cette aide a modifié la ventilation de la participation de COTELUB entre déploiement FEDER et déploiement hors FEDER, l'avenant n°2 ayant eu pour ainsi comme objet de modifier cette ventilation ;

Suite à l'achèvement du premier plan de déploiement (PD1) Très Haut Débit, le périmètre définitif de l'Intercommunalité est établi à 8 200 prises FttH.

Les déploiements étant ainsi achevés, et COTELUB ayant déjà effectué deux versements, le présent avenant vient établir le solde définitif de sa contribution financière envers le Département, laquelle s'élève à 311 765 euros.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant à la convention ;
- De l'autoriser à le signer ;
- De l'autoriser à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** l'avenant à la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à le signer ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

